

## Elle est où la mer ?

La France est présente sur tous les océans du globe ; c'est ainsi qu'elle détient le **deuxième domaine maritime mondial, juste derrière les USA**, avec plus de 10 millions de km<sup>2</sup>. (Pour info : USA 11,3 millions de km<sup>2</sup> et moins de 7 millions pour les Britanniques). Ce domaine appelé **zone économique exclusive (ZEE)** est, d'après le droit maritime, un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources. Il s'étend jusqu'à 200 milles marins de toutes nos côtes (environ 370 km) ; au-delà, ce sont les eaux internationales. Cette situation privilégiée attribuée à la France un rôle très important et même primordial : celui de **veiller à la préservation de ce domaine considérable, car il est fragile**.

De nombreux acteurs du domaine maritime aspirant à une gouvernance affirmée de la mer avaient été déçus par l'annonce du premier gouvernement de la présidence Macron car ils espéraient la mise en place d'un véritable ministère de la mer. Nous-mêmes, pêcheurs récréatifs et plaisanciers concernés et très attentifs à la gouvernance de nos espaces maritimes considérables et si fragiles, estimions que la mise en place d'un véritable ministère de la mer était amplement justifiée. **Nous sommes surpris que même le mot "MER" n'apparaît dans aucune dénomination de ministre** (hormis celle de "Ministre des Outre-mer" mais elle ne concerne que l'administration des collectivités d'outre-mer).

Les modifications les plus récentes intervenues dans la composition de notre gouvernement, dont certaines concernent précisément le domaine maritime, ont-elles changé notre perception des choses ? Tentons à l'attention de nos lecteurs de faire ici le point sur notre organisation maritime, opération qui s'avère pour le moins assez complexe :

En août 2018, Nicolas HULOT, "ministre de la Transition Écologique et Solidaire", quitte le gouvernement et est remplacé par **François de RUGY**. Rappelons que ce dernier a été précédemment le premier président de l'Assemblée Nationale à intervenir aux Assises de l'économie de la mer (en novembre 2017), bien décidé à faire entrer le monde maritime au palais Bourbon. « **Je souhaite œuvrer pour que la mer y soit plus visible** », avait-il assuré d'emblée à cette époque. Nous l'avions reçu au Salon Nautique 2016 sur notre stand, il n'était alors que militant écologiste. Né à Nantes, François de RUGY s'intéresse depuis toujours à notre domaine maritime ; nous souhaitons que sa nomination au poste de **ministre d'État, ministre de la Transition Écologique et Solidaire** du pays détenteur du second domaine maritime mondial, contribue à mettre en relief les possibilités considérables de croissance économique que cette situation privilégiée de notre pays devrait faire émerger compte-tenu de cet atout inestimable.

En octobre, Stéphane TRAVERT "ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation" a été remplacé par **Didier GUILLAUME**, homme politique de la Drôme ; son ministère conserve une responsabilité sur la mer pour toutes ses implications dans les "domaines de la pêche" au sens large. Ainsi la **DPMA Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture -pêche professionnelle, pêche de loisir, élevages marins, aquaculture, pisciculture, ostréiculture-** dépend du ministère de l'Agriculture. Cependant, la **DAM Direction des Affaires maritimes, les AFFMAR**, dépendent, elles, du ministre de la Transition écologique et solidaire, François de RUGY.

Par ailleurs le **Secrétariat général de la mer SG Mer**, dirigé depuis juin 2016 par **Vincent BOUVIER**, assisté de chargés de missions, fonctionnaires ou agents publics détachés ou mis à sa disposition par plusieurs ministères ou établissements publics compétents dans le domaine maritime est, lui, rattaché au Premier ministre. Le SG Mer exerce une mission de contrôle, d'évaluation et de prospective en matière de politique maritime et veille à ce que cette dernière soit conçue en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs du monde maritime ; une sorte de trait d'union indispensable à la circulation de l'information dans toute cette organisation très complexe, inévitablement génératrice d'inertie.

Les quatre **Directions interrégionales de la mer (DIRM)** ont une compétence très large, elles sont chargées de l'application des arrêtés promulgués dans leur régions maritimes respectives concernant par exemple la réglementation. Leur seule limite est la défense nationale.

Enfin, trois **préfets maritimes** (Brest, Cherbourg et Toulon) sont, en France, les représentants de l'État en mer, chargés des fonctions de sauvegarde maritime. Délégués du gouvernement, les préfets maritimes sont les représentants directs du premier ministre.

De leurs côtés, les **Garde-côtes des Douanes françaises** sont sous la tutelle du ministère des Finances alors que la **Gendarmerie maritime** est rattachée à la Marine nationale ; les **brigades nautiques** sont quant à elles rattachées à la Gendarmerie nationale.

Si nos derniers présidents de la république n'ont pas souhaité mettre en place un "Ministère de la Mer", nous observons donc cependant une organisation qui paraît extrêmement complexe au niveau de notre pays pour ce qui est de la gestion de notre domaine maritime, il ne nous apparaît pas très aisé de définir précisément "qui fait quoi".

**Le rôle de notre fédération FNPP** étant de représenter et de défendre les pêcheurs de loisir, elle apporte sa contribution et son influence à toute évolution et modification de la réglementation ; dans ce but elle entretient des rapports fréquents avec toutes les instances officielles au travers des nombreux **comités**

et commissions sur le plan national aussi bien que régional ou départemental auprès desquels elle est conviée.

Nos adhérents auront remarqué aussi que notre fédération est particulièrement active au niveau européen dans le cadre de l'EAA et avec le soutien de l'EFTTA, c'est le cas actuellement pour ce qui est de la réglementation de la pêche du bar car nous ne devons pas oublier le rôle important et de plus en plus prépondérant de l'Europe en matière de réglementation maritime, interférant nécessairement dans l'organisation française décrite plus haut, transformant parfois inévitablement certains décideurs en exécutants au niveau de chaque pays.

Pour situer son importance en matière d'emplois, rappelons par exemple que **le secteur maritime français** fournit plus de travail que le secteur bancaire ou l'industrie automobile. **La pêche à elle seule compte pour près de 93 000 emplois directs et induits.** Le monde de la mer offre également à la France un potentiel d'industrialisation, de création d'emplois nouveaux et localisés, dans la construction navale, les activités portuaires ou encore les énergies marines, ces dernières étant en plein développement.

Guy PERRETTE

Responsable de la Commission pêche du bord, en bateau et au gros